

I. Le Collège communal

Monsieur François SCHREUER
Conseiller communal
Bd Emile de Laveleye, 19

4020 LIEGE

Liège, le 19 avril 2013

Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Question écrite - Etablissements scolaires communaux – Conciergeries et systèmes d'alarme.

Nous faisons suite à votre question écrite du 21 mars dernier relative à l'objet mentionné ci-dessus.

Dans chaque établissement scolaire équipé d'une conciergerie, le Collège communal pourvoit systématiquement à la désignation d'une personne pour occuper le lieu. Cependant, certaines conciergeries sont parfois temporairement inoccupées lorsque des travaux d'aménagement nécessaires sont en cours de réalisation ou planifiés par les services techniques.

Pour une question bien compréhensible de respect de la vie privée, nous ne communiquerons pas la liste nominative reprenant l'ensemble de ces occupations.

En ce qui concerne les systèmes d'alarme, une soixantaine d'établissements en sont équipés. Il vous est loisible de consulter cette liste auprès du Secrétariat communal. Il s'agit de systèmes d'alarme anti-intrusion classiques, à savoir des détecteurs de mouvements installés au niveau de chaque point d'entrée d'un bâtiment.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes informations et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'assurance de notre parfaite considération.

13.04.19 - HOJ
Le Secrétaire communal adjoint,

Serge MANTOVANI

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.